

Avis Public

Des soumissions cachetées, adressées au
 sous-signe, et portant en l'entête "Soumis-
 sion pour Fonctionnaire Public" seront re-
 çues jusqu'à 6 heures P.M. Samedi le 19 au-
 rant pour l'engagement d'un officier pu-
 blic pour surveiller les intérêts de la
 Ville.

Les soumissionnaires devront savoir écrire,
 et parler les deux langues.

Les fonctions de cet employé compren-
 dront, la surveillance de la municipalité,
 l'inspection des chemins, l'entretien des
 trottoirs, le service des incendies, inspect-
 ion d'hygiène, et gardien de l'encluse publique.

Donné en Notre Dame des Neiges
 ce 12 ^{mai} 1906.

Original
 J. J.

J. J. J. J.
 Sec. Sec.

Avis Public

Est par le present donne que je, sousigné,
 J. Wilfrid Gravel, Secrétaire Trésorier de la
 ville de Notre Dame des Neiges, ai préparé sui-
 vant la loi, la liste des électeurs parlementaires
 de la ville Notre Dame des Neiges, & que
 cette liste est maintenant déposée dans
 mon bureau à la disposition, pour
 l'information de toute personne inté-
 ressée.

Donné sans mon sceau à Notre Dame des Neiges
 ce 11^{ème} jour de Septembre 1906.

J. Gravel
 Secrétaire.

"Public Notice"

Is hereby given that, J. Wilfrid Gravel,
 Secretary Treasurer of the Town of Notre-
 Dame des Neiges, have prepared, according to
 law, the list of parliamentary electors of
 this city, and that this list is now de-
 posited in my office and there to be
 seen by every person interested.

Given at Notre Dame des Neiges, this 11th
 day of September 1906.

J. Gravel
 Sec. Treasurer.

Province de Québec }
 Municipalité de la ville }
 de Notre Dame des Neiges }

Je soussigné Michel Hurthubise Crieur public
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges
 étant dûment assermenté de pose et de juger
 j'ai publié l'avis public d'au~~ant~~ part en en
 ayant vu affichée une copie française &
 anglaise des deux des endroits suivants
 savoir près de la porte de l'école protestante
 dans la susdite ville, et près de la porte de
 la Chapelle paroissiale du même lieu et
 en le lisant à voix haute et intelligible à
 la porte de la susdite chapelle à l'issue des
 services de dimanche ce seizième jour
 de septembre courant et au dimanche
 suivant immédiatement le jour où cet
 avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt-
 neuvième jour de septembre dix-neuf cent
 six.

Michel Hurthubise

Assermenté ce 29^{im} jour de septembre 1906
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le
 soussigné juge de Paix pour le district
 de Montréal.

François Benoit
 J. de P.

Avis Public.

Est par les présentes donné que une assemblée spéciale du Conseil de cette ville pour l'examen de la liste des électeurs pour la mention, aura lieu vendredi le deux heures et demie ^{PM.} dans la salle du Conseil.

Donné à Notre Dame des Neiges, sous mon sceau ce sixième jour d'Octobre 1906.

W. G. G. G.
Secrétaire.

Public Notice

A hereby given that a special meeting of the Council of this town, for to examine the Parliamentary Electors list, will be held on Friday the twelfth instant, at half past eight ^{PM.} in the Councils room.

Given at Notre Dame des Neiges, this sixth day of October 1906

W. G. G. G.
Secrétaire.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Hurthubese (Priseur public) domicilié dans la ville susdite etant dument assermenté depose et dis que j'ai publié l'avis publié d'autre part en eu ayant vu une copie française & anglaise affichée dans chacun des endroits suivants savoir a la porte de la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges, et a la porte de l'école protestante de la susdite ville, et en le lisant a voix haute et intelligible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du service divin dimanche le septième jour d'octobre courant etant le dimanche susdit immédiatement le jour de la semaine où cet avis a été affiché comme susdit
Donné a Notre Dame des Neiges ce vingt dixième jour d'octobre dix neuf cents six

Michel Hurthubese
Assermenté ce 25th d'octobre 1906 a Notre Dame des Neiges pardevant moi le soussigné Echevin pour cette ville.

H. J. Higginbottom
oct 25/06

L. J. Shering

Municipalité de la Ville de Notre Dame des Neiges

"Avis Public"

Est par le présent donné que le nouveau
Rôle d'Évaluation pour cette Municipalité
est maintenant prêt, est de ce jour dé-
posé à mon bureau au 4^e restera
ouvert, pour examen, aux intéressés
ou à leurs représentants jusqu'au
vingtième jour du mois de ~~Novembre~~
diffusé cent six.

Quiconque aura des plaintes au
rôle tel que préparé, pourra en ap-
peler au Conseil de cette Municipalité,
En demandant au Secrétaire Trésorier
le cas échéant le deuxième jour du
mois de ~~Novembre~~ prochain un
avis par écrit contenant les motifs
de ses plaintes.

Avis est aussi donné qu'à l'assem-
blée régulière mensuelle tenue le Cinq
Décembre prochain, le Conseil procé-
dera à l'homologation du dit
Rôle.

Donné à Notre Dame des Neiges ce
deuxième jour de novembre 1906.

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. Trés.

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges

Public Notice

Is hereby given that the new Valuation
Roll for this Municipality is now
made and deposited in my office in
this Town, when it shall remain open
for examination, to the interested
or their representatives until the
second day of December nineteen hun-
dred and six.

Whoever may think himself aggrieved
by the Roll as prepared, can appeal
to the Council, in giving to the Secre-
tary Treasurer or before the second
day of December next a written
notice containing the grounds of
his complaint.

Notice is also given that at the regu-
lar monthly meeting held on the
fifth day of December next, the
Council will proceed to the homo-
logation of said Roll.

Given at Notre Dame des Neiges, this se-
cond day of November 1906.

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Huesthuthen créancier
domicilié dans la susdite ville étant dûment
assessé de pose et des que j'ai publié l'avis
publié d'autre part en en ayant eu une copie
français et anglais affichée dans chacun des
endroits suivants savoir à la porte de l'école
protestante du même lieu et à la porte de la
Chapelle catholique aussi du même lieu et en
le lisant à voix haute et intelligible à la porte
de la susdite chapelle à l'issue de service divin
dimanche le qualzème jour de novembre
courant étant le dimanche suivant immédia-
tement le jour ou cet avis a été affiché comme
susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce septième
jour de novembre dix neuf cent six

Michel Huesthuthen

Assessé ce dixième jour de novembre à
Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné
E. Chevre pour cette ville.

H. J. Higginbottom

Trouvé de Luebe

Municipalité de la Ville Notre Dame des Neiges.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Roll de Perception, pour les taxes municipales de cette ville est maintenant complet & déposé en mon bureau, et je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, d'en payer le montant in mon bureau d'ici au 1^{er} Janvier Mil neuf cent sept.

Avis est aussi donné qu'à l'expiration de ce délai je pourrai en justice toute personne ayant fait défaut de payer ses taxes.

Donné à Notre Dame des Neiges, ce vingt-neuf jour de Décembre Mil neuf cent six.

Original
J. Luebe
Secrétaire

J. Luebe
Secrétaire

Public Notice

I hereby give that the Municipal Tax Roll for this town is now made and deposited in my office. Every person held liable to the payment of these sums, are requested to pay those amounts, to my office, within the first of January 1907.

Notice is also given that at the expiration of such delay, I will persevere according to law, every person not having paid her taxes.

Given at Notre Dame - des - Neiges, this twelfth day of December 1906.

Original
J. Luebe
Secrétaire

J. Luebe
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Murthubise créancier public domicilié dans la susdite ville étant dûment assermenté dépose et déclare que j'ai publié l'avis public d'autre part en en ayant eu une copie française & anglaise affichées dans chacune des endroits susdits savoir à la porte de l'école protestante de la susdite ville et près de la porte de la Chapelle paroissiale aussi de la susdite ville et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite Chapelle à l'issue du service divin le dimanche le dixième jour de décembre courant et au lendemain suivant immédiatement le jour de la semaine où cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce dix-huitième jour de décembre des neuf cents

Michel Murthubise

Assermenté à Notre Dame des Neiges ce dix-huitième jour de décembre 1906 par devant moi le soussigné Cochevin pour cette ville.

H. J. Higginbottom

Province of Quebec

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges.

Public Notice

Est par le present donnee par le sous-signé que la liste des électeurs Municipaux pour cette ville est maintenant terminée et est de ce jour déposée à mon Bureau dans cette ville au elle y restera ouverte, pour examen, aux Intéressés ou à leur représentants jusqu'au ~~14 Janvier~~ ^{14 Janvier} ~~1907~~ ¹⁹⁰⁷ le quel jour un corps de Réviseurs nommés à cet effet, procédera à la Révision de la dite liste.

Toute personne qui aura des plaintes de la liste, telle qu'elle est préparée, pourra en appeler aux Réviseurs, en donnant à cet effet au Secrétaire Trésorier le ou avant le Quatrième jour de Janvier 1907 - un avis par écrit, contenant les motifs de sa plainte.

Donné à Notre Dame des Neiges, ce Quatrième jour de Décembre (1906) un tel jour cent six.

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. Trés.

Province of Quebec

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges

Public Notice

Is hereby given by the undersigned that the list of the Municipal Electors for this Town, for the current year, is now made and deposited in my office in this Town, where it shall remain open for examination, to the interest of their representatives until the fourth day of January nineteen hundred and seven, on which day a board of Revisors appointed to that effect will proceed to the revision of the said list.

Whoever may think himself aggrieved by the list as prepared, can appeal to the Revisors, in giving at this effect to the Secretary Treasurer, on or before the fourth day of January next, a written notice containing the substance of his complaint.

Given at Notre Dame des Neiges, this fourth day of December nineteen hundred six.

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je Soussigné Michel Huithubise Censeur Public
 domicilié dans la susdite ville etant devenu
 assermenté de pose et des que j'ai publié l'avis
 public d'autre part en en ayant eu une
 copie française + anglaise affichée dans cha-
 cun des endroits susdits savoir pres de la
 porte de l'école protestante du même lieu
 et pres de la porte de la chapelle paroissiale
 de la Côte des Neiges dans la susdite ville
 et en le lisant a voix haute et intelligible
 a la porte de la susdite chapelle a l'issue des
 services d'office demandés le vingt-troisième
 jour de decembre courant etant le dernier
 du susdite immédiatement le jour ou cet
 avis a été affiché comme susdit
 Donne a Notre Dame des Neiges ce vingt-
 quatrième jour de decembre dix-neuf
 cents seize. Michel Huithubise

Assermenté ce vingt-troisième jour de decem-
 bre 1906 a Notre Dame des Neiges par de-
 vant moi le sous-signé Echevin pour cette
 ville.

H. J. Higginbottom

Original

"Province de Québec"

Municipalité de la Ville Notre Dame des Neiges

"Avis Public"

Est par le présent donné qu'il se tiendra une assemblée publique des électeurs Municipaux de cette ville dans la salle Municipale, ici, à dix heures de l'avant-midi, Lundi, le (14) quatorze Janvier 1907, pour procéder à l'élection à la nomination d'un Maire et de deux échelins pour cette Ville.

Donné à Notre Dame des Neiges, ce sixième jour de Janvier 1907.

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. M.

"Province of Quebec"

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the Municipal Electors of this Town will be held in the Municipal Hall, here, at ten of the clock (10) in the morning, on Monday the fourteenth day (14) of January 1907, to proceed there and then, to the nomination of a Mayor, and of two aldermen for this Town.

Given at Notre Dame des Neiges this sixth day of January 1907

Original
J. J. J.

J. J. J.
Sec. M.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigné Michel Hurthubise créancier public
 domicilié dans la susdite ville dépose
 et dis que j'ai publié l'avis public d'autre
 part en en ayant une copie française
 & anglaise affichée dans chacun des
 endroits suivants savoir à la porte de
 l'école protestante du même lieu et à la
 porte de la chapelle paroissiale de cette
 ville et en le lisant à voix haute et
 intelligible à la porte de la susdite chapelle
 à l'issue du service divin dimanche le
 sixième jour de janvier courant étant
 le dimanche suivant immédiatement
 le jour où cet avis a été affiché comme
 susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce sept-
 ième jour de janvier dix neuf
 cents sept.

Michel Hurthubise
 Osermenté ce ~~sept~~ jour de jan-
 vier 1907 à Notre Dame des Neiges par
 devant moi le sousigné & chef pour
 cette ville.
 H. J. Higginbottom

Province de Québec
Municipalité de la Ville de Notre Dame des Neiges

Avis Public

Est par le présent donné que Normandas Desmarchaïs, épicier de cette ville, a déposé ce jour dans mon bureau, une requête demandant au Conseil de cette ville, l'octroi d'une licence d'Hotel pour être tenu dans sa maison, située au coin nord du Chemin de la Côte des Neiges et de l'Av. Maplewood.

Avis est aussi donné que mercredi le six Mars prochain, au lieu et à l'heure ordinaire, le dit Conseil procédera à l'examen de cette sus-dite requête. Donnée à Notre Dame des Neiges, ce vingt-sixième jour de février mil neuf cent sept.

Original.

J. P. P. P.
Sec. Trés.

Public Notice

Is hereby given that Normandas Desmarchaïs, grocer, of this town, has deposited this day, in my office, a petition asking to the Council of this Municipality the granting of a licence to keep an hotel in his house, built on the north corner of Côte des Neiges Road & Maplewood Av.

Notice is also given that on Wednesday the sixth of March next at the usual place & hour, the said Council shall proceed to the examination of aforesaid petition.

Given at Notre Dame des Neiges, this twenty sixth day of February nine thousand & seven.

Original

J. P. P. P.
Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la ville de N D des Neiges
 Je soussigné Michel Kurthubus, Ordonnaire
 public domicilié dans la ville de Notre-Dame
 des Neiges etant légalement assermenté de par
 et des que j'ai publié l'avis public d'auto
 part en en affichant une copie française
 et anglaise dans chacune des endroits sui
 vants savoir pres de la porte de l'école
 protestante dans cette ville et l'avoir en
 affiche pres de la porte de la chapelle
 paroissiale du même lieu, dimanches le
 troisième jour de mars courant etc
 Donne à Notre-Dame des Neiges ce cinquième
 jour de mars dix neuf cents sept
 Michel Kurthubus

Assermenté ce ^{cinquième} ~~quatrième~~ jour de Mars 1907
 à Notre-Dame des Neiges par devant moi le
 soussigné Échevin pour cette ville

H. J. Higginbottom

DÉLAVÉ

Municipalité de la Ville de Notre Dame des Neiges
avis Public

Est par le present donne par Ernest Gaudreau
de cette ville, a depose ce jour, dans mon
bureau une requete demandant au Conseil
de cette municipalite une licence ^{pour tenir} d'habiter
un hotel dans la maison connue sous le
nom de Lunkin's Hotel.

Quoiqu'il soit permis par la Loi de
venir en possession de la dite maison
sans objection de la part de
la municipalite, en cette requete
Donne a Notre Dame des Neiges ce 16^{eme}
jour de Mars mil neuf cent sept
Original

Municipality of the town of Notre Dame des Neiges

Public Notice

Is hereby given that Ernest Gaudreau of this
town has deposited this day in my
office, a petition asking the Council
of this Municipality the granting of a
licence to keep an hotel in the house
known as Lunkin's Hotel.

Notice is also given that on Wednesday
the twenty seventh of March at the usual
place where the said Council shall
proceed to the examination of afore-
said petition.

Given at Notre Dame des Neiges, this
sixteenth day of March 1907

Original

J. J. J. J.
Sec. Sec.

Provinces de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges

Je Soussigné Michel Hurstubeau Chevalier
 Public domicilié dans la ville de Notre
 Dame des Neiges depose et des que j'ai pu
 être l'avis public d'au dehors en eu ayant
 vu une copie française et anglaise affichée
 dans plusieurs endroits auivant savoir
 près de la porte de l'école protestante de
 dite ville et près de la porte de la cha-
 pelle paroissiale du même lieu et en le
 lisant à voix haute et intelligible à la
 porte de la chapelle susdite à l'usage de ces
 lieux d'un dimanche le vingt quatrième
 jour de mai et au dimanche suivant
 immédiatement le jour de la semaine
 ou cet avis a été affiché comme sus
 dit

Donné à Trois-Rivières le 1er jour de
 vingt quatrième jour de mai mil
 neuf cents sept

Michel Hurstubeau
 Assermenté et qualifié par le magistrat
 le 107 de Trois-Rivières des Neiges par
 devant moi le sousigné Chevalier
 pour cette ville

H. J. Higginbottom

DÉLAVÉ

DÉLAVÉ

Municipalité de la Ville de Notre Dame des Neiges.

Avis Public

Est par le présent donné que J. A. Garçon Jr. de cette Ville, a déposé ce jour, dans mon bureau, une pétition demandant au Conseil de cette Municipalité une licence pour détailler des liqueurs spiritueuses dans son magasin.

Avis est aussi donné que Mercredi le vingt sept Mars courant, au lieu et à l'heure ordinaire le dit Conseil procédera à l'examen de cette pétition.

Donné à Notre Dame des Neiges, ce 16^{ème} jour de Mars 1907 -

Original -

J. Fraud
Secrétaire.

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges

Public Notice

Is hereby given that J. A. Garçon Jr. for-
ver of this town, has deposited today
in my office, a petition asking for
the granting of a certificate of Licence to
retail spirituous liquors in his shop.

Notice is also given that on Wednesday
the twenty seventh day of March
at the usual place & hour the said
Council shall proceed to the exami-
nation of aforesaid petition.

Given at Notre Dame des Neiges, this
sixteenth day of March 1907

Original -

J. Fraud
Secrétaire.

Province de Québec.

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Barthélemy ^{Jean} ^{Chien}
 Public domicilié dans la ville de
 Notre Dame, de Neiges etant dûment
 assermenté de par et de par que j'ai
 publié et publié d autre fait en
 en ayant vu une copie française de
 Anglais affichés dans chacun des
 endroits suivants savoir pres de l'entrée
 de l'école protestante du même lieu
 et pres de la porte de la Chapelle pro
 testante aussi du même lieu et en le
 lisant à voix haute et en elle, et à
 la porte de la susdite Chapelle à l'issue
 du service de voir demander le bruit
 quatorze jour de mois courent etant
 le demandé suivant immédiatement le
 jour de la semaine ou cet avis a
 été affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce
 vingt quatre jour de mois dix neuf
 cent sept

Michel Barthélemy
 assermenté ce vingt quatre jour de mois
 1907 à Notre Dame des Neiges par de
 vant moi le sousigné Chevalier
 pour cette ville

H. J. Higginbotham

Municipality of the City of Notre Dame des Neiges

AVIS PUBLIC

Est par le present donne par Honorables Des-
marchais, eperier de cette ville, a depose
a fait dans mon bureau une requete
Demandant au Conseil de cette Municipalite
de l'octroyer d'un certificat de licence
pour debailler des liqueurs spiritueuses
dans son magasin. Avis est aussi don-
ne par Marchais le vingt sept Mars
conformement au lieu et a l'heure ordinaire de
du conseil proceder a l'examen de cette
requete.

Donne a Notre Dame des Neiges ce deux jour
de Mars mil-neuf-cent-sept.

Original

W. J. J. Sec. Sec.

DÉLAVÉ

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges

"Public Notice"

It hereby gives that ~~W. J. J.~~ Honorables Des-
marchais, forer of this Town has deposed
today in my office, a petition, so-
king to the Council of this Municipality
the granting of a certificate of licence
to retail spirituous liquors in his shop.
Notice is also given that on Wednesday
the twenty seventh of March at the
usual place & hour, the said Council, shall
proceed to the examination of aforesaid
petition.

Given at Notre Dame des Neiges, this six-
teenth day of March nineteen-oh.

Original

W. J. J. Sec. Sec.

Procuré de Québec.

Imprimeur de la ville de Notre Dame, ^{reçu}
 Je soussigné Michel Bartholin Curier,
 Public domicilié dans la susdite ville
 et est d'unement assemblée de pose et de
 que j'ai publié l'avis public d'auto poste
 en en ayant vu une copie française
 et anglaise affichée dans chacune des
 endroits suivants savoir pres de l'apote
 de l'école protestante du même lieu
 et pres de l'apote de la chapelle française
 aussi du même lieu et en la l'endroit
 vois haute et basse de la porte de la
 susdite chapelle à l'issue du service di-
 vin d'un mardi le vingt quatrième jour
 de mai et aussi d'un mardi de mai
 immédiatement le jour de la semaine
 ou cet avis a été affiché comme
 susdit.

Donné à Notre Dame de mercredi
 ce vingt quatrième jour de mai
 dix-neuf cents sept.

Michel Bartholin

Assemblée à Notre Dame de mercredi
 le vingt quatrième jour de mai 1907 par
 devant moi le sous-seigneur l'aveu
 pour cette ville.

H. J. Higginbottom

DÉLAVÉ

Province de Québec **NOTRE-DAME DES-NEIGES** le 1907
 #35 **MUNICIPALITE**

Municipalite de la ville de Notre-Dame-des-Neiges

Avis Public

Avis public est par le present donne
 par le soussigné Secrétaire des
 Qu'a une assemblee generale du
 Conseil de la ville de Notre-Dame-des-Neiges
 tenue mercredi le trois avril mil
 neuf cents sept au lieu et a l'heure
 ordinair a laquelle sont presents
 Monsieur le Maire D. G. de Charrette
 et les Echevins J. M. Kennis J. A.
 Prevost Joseph Lacombe Paschal
 Barazin A. E. Proudhomme H. J.
 H. J. Gubotton formant le Corps du Con-
 seil, sous la présidence de Monsieur le
 Maire

Il est ordonne et statue par règlement
 du Conseil comme suit

Règlement N° 35

Concernant l'ouverture de l'avenue
 la Montagne

Que l'avenue de la Montagne
 soit ouverte jusqu'à l'avenue Maple
 Wood

Que l'acquisition du terrain neces-
 saire a telle ouverture soit faite par
 voie d'expropriation ou par convention
 entre le Conseil et les propriétaires de
 tels terrains

acquired purchase or otherwise
 by said Council at the same charge
 & conditions which he shall think
 proper

11612

voie de taxe
 spéciale
 pour

Que le montant nécessaire a telle acquisition soit emprunté par le conseil aux prix, charges et conditions qu'il jugera a propos

Que le prix payé pour l'acquisition de tel terrain soit remboursé au conseil en cinq paiements annuels avec intérêt légal, d'ici cinq ans de cette date par

- 1° Pour un quart sur les propriétés riveraines de la dite avenue de la Montagne et comprises entre l'avenue Maple Wood d'un côté et les Avenues Claude et Cedar de l'autre côté la quelle taxe sera répartie proportionnellement a l'étendue de front de chaque propriété.
- 2° Et pour les trois quarts sur le résidu des propriétés de toute la ville proportionnellement a leur évaluation

Ce Règlement entrera en force quinze jours après sa publication

Donné a Notre Dame de Neige ce treize avril mil neuf cents sept

Arjand

Secrétaire.

as aforesaid purchase be borrowed by said Council at the same charges & conditions which he shall think proper

Province of Quebec
Municipality of the Town of Notre-Dame-Des-Neiges
Public Notice

Public notice is hereby given by the undersigned Secretary-Treasurer

That at a special session of the Council of the Town of Notre-Dame-Des-Neiges held on Wednesday the ^{19th} third of April nineteen hundred and seven at which were present Mr Mayor D^r J. A. Charette and the Aldermen J. McKenna Joseph Prevost Joseph Yacoub Pischal Sarazin, A. E. D. andhomme & H. J. Hejmbottom forming the body of the Council under the presidency of Mr Mayor.

It is ordained and resolved by the Law of the Council as follows

By Law No. 35

Concerning the opening of Mountain Avenue

That Mountain Avenue be opened to Maple Wood Avenue

That the purchase of the ground necessary for such opening be made by means of expropriation or by an agreement between the Council and the proprietors of said grounds

That the necessary amount for aforesaid purchase be borrowed by said Council at the sum, charge & conditions which he shall think proper

Province de Québec

NOTAR

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigné Michel Barthubien Crieur
 Public clameur dans cette ville etant
 durement assermenté de pose et de signer par
 public l'avis public d'autre part en en
 ayant vu une copie française et anglaise
 affichée dans chacun des endroits sui-
 vants savoir près de la porte de
 l'école protestante du même lieu
 et près de la porte de la chapelle pa-
 roissiale de la susdite ville et en
 le lisant à voix haute et intelligible
 à la porte de la susdite chapelle à
 l'issue du service divin pendant
 deux dimanches consécutifs savoir
 dimanche le quatorzième avril courant
 et dimanche le vingtième avril
 aussi courant.

Donné à Notre Dame des Neiges
 ce vingt quatrième jour d'avril
 dix neuf cents sept

Michel Barthubien

Assermenté ce vingt quatrième jour d'avril
 1907 à Notre Dame des Neiges par devant
 moi le soussigné E. Chevin pour cette
 ville

H. J. Higginbottom

Avis public

That the price paid for the purchase of said ground shall be reimbursed to the Council in five annual payments with legal interest from this date to five years by means of a special tax levied -

1^o For one fourth upon the owners of property situated alongside of said Mountain Avenue ~~Maple Street~~ ^{and} ~~to~~ ^{include} between Maple Wood Avenue on one side and My Claude and Cedar Avenues on the other side said tax shall be assessed in proportion to the extent of front of each property.

2^o And for the three fourth on the remainder of the properties of the whole town in proportion of their valuation.

This by-law shall come into force fifteen days after its publication.

Given at Notre Dame des Neiges this thirteenth day of April one thousand nine hundred and seven.

Original

J. J. J. J.
Sec. Sec.

**NOTRE-DAME-DES-NEIGES
MUNICIPALITE**

35

*Municipalité
Ville de
Notre-Dame-des-Neiges
Règlements*

P8/A3,1

Municipality of the Town of Notre Dame des Neiges
Public Notice.

So hereby given:

1^o That at a general meeting of the Council of the Town of Notre Dame des Neiges, held on Wednesday the 1st of May nineteen hundred and seven, at the usual place & hour, at which meeting were present:

Mr. the Mayor J. A. Charette

" the Alderman J. McKenna

" " J. Provost

" " A. B. Proulx

" " J. Farrasin

" " J. Lacombe

" " J. H. Hignibottom

forming the whole of the Council under the presidency of Mr. Mayor: it has been adopted a By-Law bearing No 36.

" Concerning the Construction of Buildings and the Sweeping of chimneys in the Town of Notre Dame des Neiges.

2^o That this by-law is deposited in the office of the Secretary-Treasurer, where the interested can take communication of it between 9 & 12 a.m. and 1 and 4 p.m.

This by-law shall come into force fifteen days after its publication.

Given at Notre Dame des Neiges this fifth day of May nineteen hundred & seven.

Original

J. Provost
Secy. Treas.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigné Michel Hurthubert (Clerc public)
 résidant dans la dite ville etant du mesme
 assermenté de pose et dis que j'ai publié l'avis
 public et aut part en en ayant eu une
 copie française & anglaise affichée dans Chacun
 des endroits suivants savoir près de la porte
 du bureau du secrétaire ^{municipal} Trésorier & dans cette
 ville et près de la porte de la chapelle paroissiale
 du mesme lieu et en le lisant a voix
 haute et intelligible a la porte de la susdite
 chapelle a l'issue du service divin le dimanche
 le quinzième jour de mai courant
 Donne a Notre Dame des Neiges ce quatorzième
 jour de mai dux neuf cents & sept
 Un mot entre lignes bon Michel Hurthubert
 M H

Assermenté ce 16^{ième} jour de mai 1907
 a Notre Dame des Neiges par devant moi le sous-
 signé le Chevalier pour cette ville
 François Benoit
 S. de P.

Province de Québec

Municipalité de la Ville de Notre Dame des Neiges

Avis Public

Est par le présent donné

1^o Qu'il a une assemblée générale du Conseil de la Ville de Notre Dame des Neiges tenue Mercredi le 1^{er} Mai 1907, au lieu et à l'heure ordinaire des assemblées, à laquelle assemblée sont présents:

M. Le Maire	J. A. Choquette, M.D.
" J. Ech.	J. McKenna
" "	J. Trivosh
" "	H. Trouhomme
" "	F. Larouche
" "	J. Lacombe
" "	H. J. Higginbottom

formant le corps du Conseil sous la présidence de M. Le Maire.

Il a été adopté un règlement portant le numéro 36, "Concernant la Construction des Maisons & bâtiments et de la Ramonage des Cheminées dans la Ville de Notre Dame des Neiges."

2^o Que ce règlement peut être examiné au Bureau du Secrétaire-Trésorier, tous les jours de 9 heures à midi et de 1 heure à 4 heures p.m.

Ce règlement entrera en force quinze jours après sa publication.

Donné à Notre Dame des Neiges ce cinquante et un jour de Mai mil neuf cent et sept.

Original.

M. J. Sec. Trésorier.

P8/A3,1

Montreal
Montreal
Montreal
Bois des Eiges

Municipalite de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Public

Est par le present donne que le nouveau Role d'Evaluation pour cette Municipalite est maintenant pret, et est de ce jour depose en mon Bureau ou il y restera ouvert, pour examen, aux interesses ou a leurs representants, jusqu'au deuxieme jour du mois de'Octobre mil neuf cent sept. Quiconque croira devoir se plaindre du Role tel que prepare, pourra en appeler au Conseil de cette Municipalite en donnant au Secretaire-Tresorier, le ou avant le deuxieme jour du mois de'Octobre prochain, un avis par ecrit contenant les motifs de sa plainte.

Avis est aussi donne, qu'a l'assemblee reguliere mensuelle, tenue le deuxieme jour de'Octobre prochain, le Conseil procedera a l'homologation du dit Role.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce premier jour de Septembre mil neuf cent sept.

Original

Secretaire-Tresorier.


Secretaire-Tresorier.

Public Notice

Is hereby given, that the new Valuation Role for this Municipality, is now ready and deposited in my Office, in this Town, where it shall remain open, for examination, to the interested or their representatives until the second day of December nineteen hundred and seven.

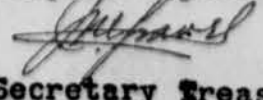
Whoever may think himself aggrieved by the Roll as prepared, can appeal to the Council, in giving to the Secretary-Treasurer, on or before the second day of October next, a written notice containing the motives of his complaint.

Notice is also given, that at the regular meeting held on the second day of October next the Council will proceed to the homologation of said Roll

Given at Notre-Dame des Neiges, this first day of September 1907.

Original

Secretary Treasurer.


Secretary Treasurer.

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigne Michel Houtubise
 etabli domicile dans la ville de Notre
 Dame des Neiges etant demeurat avec
 mesme depose et dis que j'ai publie
 l'avis publie d'autre part en en ayant
 vu une copie francaise & anglaise
 affichee pres de la porte de la cha-
 pelle paroisiale dans cette ville et
 en le lisant a voix haute et intelli-
 gible a la porte de la succedete Chapelle
 a l'issue du service divin dimanche
 le huitieme jour de septembre coulant
 donne a Notre Dame des Neiges ce
 douzieme jour de septembre des
 neuf cents sept

Michel Houtubise

Assermenté ce huitieme jour de septembre
 1907 a Notre Dame des Neiges par devant
 moi le soussigne Chevalier et Juge
 de Paix et officier, pour cette ville

[Signature]

Province de Québec.

Municipalité de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Public

Est par le present donne, que la liste des electeurs parlementaires pour cette ville est maintenant prete et est de ce jour deposee a mon Bureau, pour examen, jusqu'au trentieme jour de Septembre 1907. La liste est a la dispositioin, et pour l'information de toute personne interessee.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce quatorzieme jour de Septembre mil neuf cent sept.

*Original
J. Desros.*

Public Notice.

Municipality of the Town of Notre-Dame des Neiges.

Public notice is hereby given that the parliamentary electors, for this Town, is now prepared and is from to-day deposited in my office, for examination, until the thirtieth day of September 1907.

The list is at the disposition and for the information of all persons interested.

Given at Notre-Dame des Neiges, this fourteenth day of September 1907.

*Original
J. Desros.*

J. Desros.

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je Soussigne Michel Huithulua Comptable
 domicilié dans la susdite ville etant dument autori-
 menté, depose et dis que j'ai publie l'avis susdite
 d'autre part en en ayant vu une copie fran-
 caise et anglaise affichee pres de la porte
 de l'eglise paroissiale, dans la susdite ville
 et en le lisant a voix haute et intelligible
 a la porte de la susdite eglise a l'issue des
 services de la dimanche le vingt-neuf sept-
 embre dernier.

Donne a Notre Dame des Neiges ce cinq-
 -ieme jour d'octobre dix-neuf cent sept.
 Michel Huithulua

Attesté ce 5^{eme} jour d'octobre 1907
 a Notre Dame des Neiges, par devant nous le
 soussigne Juge de Paix pour le district de
 Montreal
 Francois Benoit
 J. de P.

DÉLAVÉ

Province de Québec.

Municipalité de la Ville de Notre-Dame des Neiges,

Avis Public.

Est par le present donne que Mercredi le 2 Octobre prochain, a son assemblee reguliere, le Conseil procedera a la revision de la liste des Electeurs parlementaires pour cette Ville, et y attendra les plaintes deposees.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce vingt cinquieme jour de Septembre mil neuf cent sept.

Original
M. P. P.
Sec. Des.

M. P. P.
Sec. Des.

Province of Quebec.

Municipality of the Town of Notre-Dame des Neiges.

Public Notice.

Is hereby given that on Wednesday the second day of October next, the Council, at his regular meeting, will proceed at the revision of the list of the Parliamentary Electors, for this Town, and will take into consideration the complaints made.

Given at Notre-Dame des Neiges this twenty fifth day of September nineteen hundred and seven.

Original
M. P. P.
Sec. Des.

M. P. P.
Sec. Des.

DÉLAVÉ

Province de Québec
 Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je Soussigné Michel Hartmann comptable
 domicilié dans la susdite ville étant dûment
 assermenté dépose et dit que j'ai publié
 l'avis public d'autre part en ce ayant vu une
 copie française et anglaise affichées dans cha-
 cun des endroits susdits savoir près de
 la porte de l'école protestante de la susdite
 ville et près de la porte de la chapelle Pa-
 roissiale au nord de la susdite ville et eue le
 devant au voix haute et intelligible à la porte
 de la susdite chapelle à l'issue du ser-
 vice divin dimanche le vingt-neuf
 septembre dernier etant la demande sui-
 vant immédiatement le jour ou cet
 avis a été affiché comme susdit.
 Donne à Notre Dame des Neiges ce cinq-
 ième jour d'octobre dix-neuf cents sept

Michel Hartmann

Assermenté ce 5^{ème} jour d'octobre 1907
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le
 soussigné Juge de Paix pour le district de
 Montréal.
 François Benoit
 J. de P.

Province de Quebec.

P

Municipalite de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Public.

Est par le present donne, que le Role de Perception pour les taxes municipales de la Ville de Notre-Dame des Neiges, est maintenant complete et est depose en mon bureau ou je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnees, d'en payer le montant d'ici au dix-sept Novembre prochain.

A l'expiration de ce delai, ces taxes porteront interet au taux de cinq par cent (5%) par annee.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce vingt-huitieme jour d'Octobre Mil neuf cent sept.

[Signature]
Secrétaire-Tresorier.

Original

#####

Publis Notice.

Is hereby given that the municipal Role of taxes for the Town of Notre-Dame des Neiges, is now completed and is deposited in my office, where I request all the persons held liable to the sums therein mentioned, to pay that amount within the seventeenth of November next.

At the expiration of this delay these taxes will bear interest at the rate of five per cent per year, (5%).

Given at Notre-Dame des Neiges, this twehtyeight day of October nineteen hundred and seven.

[Signature]
Secretary - Treasurer.

Original

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigné *Michel Hurlbut* comptable domi-
 cilie dans la susdite ville etant dument asser-
 mente de pose et des que j'ai publie l'avis sus-
 d'autre soit en en ayant vu une copie française
 et anglaise affichee a la porte de la salle
 municipale de la dite ville, et au lieu habit
 de *Notre Dame des Neiges* et est affiché a la porte de l'église
 paroissiale de la susdite ville a l'issue de service
 de *dimanche le troisième jour de novembre*
 courant etant le *deuxième* jour de novembre
 de la semaine ou cet avis
 a été affiché comme susdit
 Donne a Notre Dame des Neiges ce *quatrième*
 jour de *novembre* *1907*

Michel Hurlbut

Assesment de *cinquième* jour de *novembre* 1907
 a Notre Dame des Neiges par devant moi le *social*
 signe *Juge de Paix* pour le district de *Montreal*

Francois Benoit
J. de P.

In hereby given that the municipal role of taxes for the Town of
 Notre-Dame des Neiges, is now completed and is deposited in my office,
 where I request all the persons held liable to the same therein men-
 tioned, to pay that amount within the seventeenth of November
 next.
 At the expiration of this delay these taxes will bear interest at
 the rate of five per cent per year, (5%).
 Given at Notre-Dame des Neiges, this twentieth day of October
 nineteen hundred and seven.

Secretary-Treasurer.

Province de Quebec.
District de Montreal.

Municipalite de la ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Publier

Je donne avis aux electeurs de la ville de Notre-Dame des Neiges, que la presentation des candidats pour la charge d'echevin pour la dite ville, aura lieu dans la salle des assemblees du conseil municipal, dans la ville de Notre-Dame des Neiges, le dix-huitieme jour du mois de Novembre, en l'annee mil neuf cent sept, entre midi et deux heures de l'apres-midi, et que, dans le cas ou le scrutin deviendrait necessaire et serait ouvert de la maniere prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le vingt-sixieme jour de Novembre dans l'annee mil neuf cent sept, depuis sept heures du matin jusqu'a cinq heures de l'apres-midi, dans chacun des arrondissements de votation; et que j'ai nomme Mr. Edouard Prevost, agent de cette ville, mon secretaire d'election.

Donne sous mon seing, a Notre-Dame des Neiges, ce huitieme jour du mois de Novembre mil neuf cent sept.

original
[Signature]

[Signature]
Officier-Rapporteur.

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je Soussigné Michel Huetten Comptable
 domicile dans la susdite etant demeurant as.
 serment de poste et dis que j'ai publie avec
 publie d autres parts en ayant vu une
 copie affichee dans chacun des endroits
 suivants savoir a la porte de la salle
 municipale de la susdite ville et pres de
 la porte de l'eglise paroissiale du même
 lieu et en le haut a vous haute et au
 temple a la porte de la susdite ville
 a l'usage des sermons deves demande
 le dimanche jour de novembre courant
 et au le dimanche suivant immediate
 tenant le jour ou cet avis a ete affi-
 che comme susdit
 Donne a Notre Dame des Neiges ce jour
 le jour de novembre 1897
 Michel Huetten
 Assemble ce 15^{eme} jour de novembre
 1897 a Notre Dame des Neiges Grande rue
 moi le soussigné J. de P. pour
 le dectet de l'assemble

Officier-Reporteur.

Francois Benoit
J. de P.

Municipalite de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

A vis Public.

Est par le present donne que le dix-huit novembre mil neuf cent sept, etant le jour fixe pour la nomination de candidats a la charge d'echevin de cette ville, a deux heures de l'apres-midi, j'ai proclame Amedee Paquet elu echevin de cette ville, par acclamation; le dit Amedee Paquet etant le seul candidat mis en nomination.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce dix-neuvieme jour de Novembre mil neuf cent sept.

*Original
J. J. J.*

J. J. J.
Officier Rapporteur

Public Notice.

Is hereby given that on the eighteenth day of November 1907, being the day fixed for the nomination of candidates for the charge of alderman in this town, at two o'clock p.m., I have proclaimed Amedee Paquet elected alderman of this town, by acclamation; the said Amedee Paquet being the only candidate put in nomination.

Given at Notre-Dame des Neiges, this nineteenth day of November nineteen hundred and seven.

*Original
J. J. J.*

J. J. J.
Returning Officer.

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigné Michel Huishubaei (ouf, table)
 demeurant dans la susdite ville etant du
 mest acurament depou et des sui fai publi
 l'avis public d'aut part en en ayant veu
 une copie francaine et en ayant appuee
 dans chaquun des endroits suivants savoir
 a la porte de la salle municipale de
 cette ville et pres de la porte de la Chapelle
 paroisiale du meme lieu et en le bas
 a voix haute et intelligible a la porte de
 la susdite Chapelle a l'issue du service
 devant d'aujourd'hui le vingtquatrieme
 jour de novembre (ou d'aujourd'hui) et le
 demanche suivant immediatement le
 jour ou cet avis a ete affiche comme
 susdit.
 Donne a Notre Dame des Neiges ce
 vingtquatrieme jour de novembre dix neuf
 cent sept

Michel Huishubaei

Assurance ce 3^{ieme} jour de Decembre
 1897 a Notre Dame des Neiges par devant
 moi le soussigné Juge de Paix pour le
 district de Montreal
 Francois Benoit

Municipalite de la Ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Public.

Est par le present donne que je, soussigne, Joseph Wilfrid Gravel, secretaire tresorier de la ville de Notre-Dame des Neiges, ai prepare suivant la loi une liste des electeurs pour chacun des quartiers dec cette ville, et que ces listes sont maintenant deposees dans mon bureau, a la disposition et pour l'information de toute personne interessee.

Donne sous mon seing, a Notre-Dame des Neiges, ce trentieme jour de Novembre mil neuf cent sept.

Original
J. Gravel

J. Gravel
Secrétaire Tresorier.

Public Notice.

Is hereby given that I, the undersigned, Secretary treasurer of the town of Notre-Dame des Neiges, have prepared according to the law, for a list of the electors of each ward of this town, and that these lists are deposited in my office, at the disposition and for the information of every person interested.

Given at Notre-Dame des Neiges, this thirtieth day of November nineteen hundred and seven.

Original
J. Gravel

J. Gravel
Secretary Treasurer.

Province de Quebec
Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges

Je Soussigne Michel Hauthubue comptable
domicile dans la ~~secours~~ ville etant dument
assurante depose et dis que j'ai publie l'avis
publie ~~et autre part~~ en eu ayant vue une

Copie francaine & anglaise affichee dimanche
dans des endroits suivants savoir a la porte
de la salle municipale de cette ville et

de la paroisse de l'eglise paroisiale de
me lieu et en lisant a voix haute et en
sensible a la porte de la curie de l'eglise

de service du service des ~~commissaires~~
le premier decembre prochain etant

le dimanche suivant et immediat-
ment le jour ou cet avis a ete
affiche comme susdit

Donne a Notre Dame des Neiges ce
trois decembre mil neuf cents
sept

Michel Hauthubue

M. Hauthubue

Assurément ce 3^{ieme} jour de decembre
1907 a Notre Dame des Neiges par devant
moi le soussigne ~~notaire~~ pour le

Electeur de ~~Notre Dame des Neiges~~
Francois Benoit

information of every person interested.

Given at Notre-Dame des Neiges, this thirteenth day of November

Notary Public

Secretary, Treasurer

Municipalite de la ville de Notre-Dame des Neiges.

Avis Public.

Est par le present donne, qu'un reglement intitule "Reglement pour defendre aux personnes, Corporations ou societes possedant ou exploitant des lignes de tramways le long des, ou a travers les rues, allees ou places publiques de la ville, de jeter ou d'amonceler de la neige ou toute autre chose dans les dites rues, allees ou places publiques." Le dit reglement a ete adopte a une session du conseil de cette ville tenue le douzieme jour de Decembre mil neuf cent sept, au lieu et a l'heure ordinaires des sessions, et est depose a mon bureau ou les interesses peuvent en prendre connaissance de dix heures #. . A.M. a quatre heures P.M.

Donne a Notre-Dame des Neiges, ce seizieme jour de Decembre 1907.

Joseph Charbonneau
Maire

Secretaire Tresorier.

Original

Public Notice.

Is hereby given that a by-law intituled, "By-law to forbid to the persons, corporations or societies possessing or operating lines of tramways in, through or along the streets, alleys or public places of the town to throw or to heap up snow or any other things in the said streets, alleys or public places." The said by-law has been adopted at a meeting of the Council of this town, held on thursday, the twelfth day of December 1907, at the ordinary place of the meetings, and is deposited in my office where it can be seen by the interested, from ten #AM to four P.M.

Given at Notre-Dame des Neiges, this sixteenth day of December 1907.

Joseph Charbonneau
Mayor.

Secretary Treasurer.

Original

Province de Quebec
 Municipalite de la ville de Notre Dame des Neiges
 Je soussigne Michel Hustin comp. table
 domicilié dans la susdite ville etant d'un
 ment assermenté de pose et de faire
 publier l'avis public d'avis fait en
 ayant une copie française et anglaise
 affiché dans chacune des endroits suivants
 savoir pres de la porte de la Halle
 municipale dans cette ville et pres de la
 porte de la Chapelle paroissee dans
 la susdite ville et en le lisant a voix
 haute et intelligible a la porte de la susdite
 Chapelle a l'effet de donner avis
 au le susdite jour de Decembre
 Courant et au le demourant suivants
 immediatement le jour ou cet avis a été
 affiché comme susdit
 Donna a Notre Dame des Neiges le
 vingt-troiseme jour de Decembre mil
 neuf cents sept

Michel Hustin

Assemblee ce 31^{eme} jour de Decembre
 1897 a Notre Dame des Neiges
 devant moi le soussigne J. J. Goyelle
 Maire de la ville de Montreal
 Francois Benoit

Secretary Treasurer
 Mayor